

	ETUDE DES AIRES DE RALENTISSEMENT DE CRUES DANS LE CADRE DE L'AMENAGEMENT GLOBAL DE LA MEUSE	EPAMA
---	---	--------------

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONCERTATION DE MOUZON DU 6 septembre 2004		
<u>DESTINATAIRES :</u>	Cf. participants	
<u>COPIES :</u>	BCEOM	T. MONIER
<u>LIEU :</u>	Mairie de Mouzon	
<u>DATE ET HEURE :</u>	Le 6 septembre 2004 de 14h00 à 17h30	
<u>PARTICIPANTS :</u>	<u>FONCTION :</u>	<u>TELEPHONE :</u>
M COPPEE	Conseil général des Ardennes	
Mme LACROIX	CG de la Meuse – Service environnement – chef de service	
M GIRO	CG de la Meuse – Service environnement – cel ; Eau	
M PANDINI	Prés. du SIVU Ch.Mézières - Warq	
M NORECK	Secrétaire du SIVU de Charleville-Mézières	
M PILARD	Mairie de Warcq	
M LEGRAND	Vice-prés. CODECOM Stenay	
M. BUSSIERE	Codecom Pays de Stenay	
M BECHER	Secrétaire général de codecom du Pays de Stenay	
	Maire - Vice-Présdt de la communauté de communes des 3 cantons	
M DUFRENE	Maire adjoint de Mouzon	
M RENWEZ	1 ^{er} adjoint de Mouzon	
M GUICHARD	Maire de Pouilly s/Meuse	
M HUARD	Maire de Inor	
M REMACLY	Maire de Létanne	
M REY	1 ^{er} adjoint de Létanne	
Mme Bureau	Préfecture des Ardennes	
Mme ANTOINE	Secrétaire général de la sous préfecture de Sedan	
Mme GORLIER	DIREN Champagne Ardennes	
Mme WEISSE	DIREN Lorraine	
M MAGNIER	Service de la navigation du Nord-Est	
M FURLAN	VNF – Subdi de Charleville	
Mme DEZA	DDE de la Meuse – Subdi de Stenay	
M CADIC	Conseil Supérieur de la Pêche	
M MONNIER	Conseil Supérieur de la Pêche	
M CHANTRE	CSP Garde de secteur	
M DUDON	Chambre d'agriculture Ardennes	
Mme VIGNOL	Chambre d'agriculture	
Mme MAUCUIT	ADASEA des Ardennes	
<u>PARTICIPANTS :</u>	<u>FONCTION :</u>	<u>TELEPHONE :</u>

	ETUDE DES AIRES DE RALENTISSEMENT DE CRUES DANS LE CADRE DE L'AMENAGEMENT GLOBAL DE LA MEUSE	EPAMA
---	---	--------------

Mme WOITIER	FDSEA de la Meuse	
M Renaud	Chambre d'agriculture de la Meuse	
M FROC	Conservatoire du patrimoine naturel Champagne Ardenne	
M AIMONT	CPIE Woèvre Côtes de Meuse	
M ADAM	Président de la fédération de pêche des Ardennes	
M Lescoulier	Directeur d'étude BCEOM	04 67 99 22 00
M Joguet	Chef de projet BCEOM	04 67 99 22 00
M PrévotEAU	Ingénieur conseil, équipe BCEOM	
M Rouas	Directeur de l'EPAMA	03 24 33 49 02
Mle Jost	Ingénieur hydraulicien EPAMA	03 24 33 49 02

	ETUDE DES AIRES DE RALENTISSEMENT DE CRUES DANS LE CADRE DE L'AMENAGEMENT GLOBAL DE LA MEUSE	EPAMA
---	---	--------------

ORDRE DU JOUR

- Présentation du dossier de PIG
- Présentation du modèle physique de la retenue de Mouzon et de ses résultats
- Prise en compte dans l'étude de faisabilité de la ZRDC de Mouzon

Guy ROUAS, directeur de l'EPAMA introduit la réunion et présente l'ordre du jour

Les réactions des participants à la réunion sont enregistrées par BCEOM et le maître d'ouvrage (EPAMA). Un certain nombre de points particuliers soulevés par l'exposé sont débattus. Les questions soulevées et observations formulées par les participants pour chacun des thèmes abordées sont présentées en italique. Les réponses apportées par l'EPAMA et BCEOM les relevés de décisions sont présentés en caractères normaux.

1. PRESENTATION DU PIG

L'exposé s'appuie sur un diaporama dont le contenu figure en annexe au présent compte rendu.

La vocation et le contenu du PIG sont présentés. BCEOM insiste sur le fait que la procédure de PIG ne remplace pas les procédures d'enquête publique ultérieures pour chacune des opérations.

Le Président de la communauté de communes de Stenay observe que le PIG semble exclure la réalisation d'ouvrages mobiles contrairement aux engagements pris par l'EPAMA.

Il est répondu que des ouvrages de décharge sont réalisés en lit majeur de la Meuse au travers de la digue afin de favoriser la transparence de la ZRDC pour toutes les crues courantes ainsi que la vidange de l'ouvrage en fonctionnement. En revanche, il n'y aura pas d'ouvrages mobiles dans le lit mineur de la Meuse.

Le CSP demande s'il y a impact en termes d'abaissement des crues courantes à Charleville-Mézières et à Givet.

Le BCEOM répond que c'est le cas ; de plus l'impact de la retenue de Mouzon a été étudié pour l'ensemble des crues.

Le responsable du CPIE revient sur la notion de mesures compensatoires : la ZRDC de Mouzon est une mesure compensatoire hydraulique dans le cadre de l'ensemble du programme (Ch.M. +Givet+Mouzon), mais les sur-inondations dans la ZRDC appellent elles-mêmes des mesures compensatoires au niveau de cette opération (indemnités, etc...)

En effet la ZRDC de Mouzon est une mesure compensatoire hydraulique des projets de Charleville et de Givet. Chacune des opérations fera l'objet d'un dossier loi sur l'eau décrivant l'ensemble des impacts et des mesures compensatoires des différents projets.

	ETUDE DES AIRES DE RALENTISSEMENT DE CRUES DANS LE CADRE DE L'AMENAGEMENT GLOBAL DE LA MEUSE	EPAMA
---	---	--------------

Le PIG est il opposable au communes amont vis à vis de l'imperméabilisation des surfaces

Non, des bassins de rétention sont préconisés par les politiques départementales (DISE). Le PIG ne s'intéresse qu'aux opérations du programme, dont il assure la cohérence.

Chaque opération fera par la suite l'objet d'une déclaration d'intérêt général (DIG).

Le conseil Général de la Meuse, remarque que le projet provoque une aggravation des crues dans le département de la Meuse, et s'interroge sur la prise en compte des effets négatifs, et la proposition de solutions d'accompagnement doit être faites rapidement.

L'EPAMA rappelle qu'un programme Zone de Ralentissement Dynamique des Crues + protection localisée est en cours d'étude à St Mihiel dans le département de la Meuse. Ce programme permettra de réduire les inondations de la Meuse à St Mihiel et Verdun en particulier.

Dans le cadre du projet de la ZRDC de Mouzon, des projets de protection des secteurs habités contre la surinondation sont prévus. Ces protections permettront de protéger des habitations inondables à l'heure actuelle contre les crues de la Meuse.

Des rencontres avec les maires de Pouilly et de Létanne ont déjà eu lieu au cours du premier trimestre 2004. Depuis des études complémentaires ont du être engagées par l'EPAMA afin de mieux définir et d'optimiser le fonctionnement de la retenue.

2. PRESENTATION DU MODELE PHYSIQUE DE LA RETENUE DE MOUZON

M. Guy Rouas présente, photographies à l'appui, le modèle physique de l'ouvrage réalisé par SOGREAH à Grenoble.

Une note de synthèse des résultats de cette étude est distribuée en séance.

Ce modèle a été réalisé afin de déterminer précisément le fonctionnement de l'ouvrage en crue, et de dimensionner les protections du lit et des berges.

Différentes configurations de l'ouvrage ont été testées, afin d'optimiser l'ouverture en fonction de la surinondation amont et l'efficacité aval.

Les tests réalisés avec une ouverture maximale de 30 m de l'ouvrage en lit mineur montrent que pour une crue centennale, la surcote au droit de Pouilly s/Meuse ne dépasse pas 5 cm.

	ETUDE DES AIRES DE RALENTISSEMENT DE CRUES DANS LE CADRE DE L'AMENAGEMENT GLOBAL DE LA MEUSE	EPAMA
---	---	--------------

3. QUESTIONS DIVERSES SUR LE PROGRAMME D'AMENAGEMENT

Le conseil général de la Meuse s'interroge sur le planning de l'opération

Une fois le projet définitivement fixé, le calendrier objectif prévoit la réalisation du dossier d'avant projet pour mars 2005 et le dépôt du dossier d'autorisation au titre de la loi sur l'eau courant 2005.

Des solutions d'aménagement des villages de Pouilly-sur-Meuse et de Létanne seront proposées aux communes concernées au cours du mois de décembre 2004.

Que se passe t-il en cas de crue pendant une période de prise en glace de la Meuse ? Comment se comporte la digue projetée vis à vis du transport de blocs de glace comme cela a été le cas au cours de l'hiver 2001- 2002 ?

Ce cas n'a pas été testé sur modèle physique. Néanmoins il faut souligner que l'ouvrage n'a pas d'effets lors des débits courants (non débordants) de la Meuse.

M. le maire de Pouilly insiste sur la prise en compte de l'habitat, des accès à l'habitat et aux fermes et des dégâts qui peuvent résulter de la sur-inondation.

Le BCEOM signale que cela figure dans l'étude de faisabilité. A priori, aucun accès supplémentaire n'est coupé du fait de la sur-inondation. Compte tenu des effets faibles et ponctuels des surinondations sur l'habitat, des solutions de protections maisons par maisons seront préconisées.

A Létanne, la solution de mise hors d'eau du village par construction d'une digue le long du ruisseau du Moulin ne recueille pas l'accord de tous les acteurs concernés. Ils souhaiteraient que la possibilité d'un ouvrage sous la voie ferrée soit étudiée.

BCEOM étudiera cette variante dans le cadre de l'étude d'avant projet. Techniquement, l'évacuation du débit du ruisseau du Moulin présente une difficulté.

Les effets négatifs en termes d'érosion du lit de la Meuse sont ils pris en compte ?

Des études fines sont réalisées actuellement au stade avant projet. Elles serviront à préciser les mesures de protection projetées.

Le représentant du CPIE souligne que les mesures d'accompagnement agricoles ne doivent pas se limiter aux indemnités et que des mesures agri-environnementales (MAE) doivent être préconisées (fauches tardives).

Il est projeté de réunir un groupe autour de cette réflexion associant le Conseil Général, la DIREN, la DDAF, la Chambre d'agriculture

	ETUDE DES AIRES DE RALENTISSEMENT DE CRUES DANS LE CADRE DE L'AMENAGEMENT GLOBAL DE LA MEUSE	EPAMA
---	---	--------------

Les représentant du CSP, même s'ils conviennent que l'ouvrage projeté n'aura pas d'effet permanent sur l'écoulement de la Meuse, souligne la nécessité d'évaluer l'impact sur la faune piscicole, en particulier, les migrateurs.

L'EPAMA a programmé un suivi écologique sur 3 ans des ZRDC qui seront aménagées dans le bassin de la Meuse, suivi associant l'Agence de l'Eau, les 2 DIREN, l'université de Metz.

Le CPIE souhaite que les associations puissent être représentées au sein de ce comité.

La réunion se termine sur les remerciements adressés à l'ensemble des participants et la détermination, avec les partenaires des instances agricoles des dates de rencontre prochaine concernant les mesures agri-environnementales.